

## **PARTIE II. PROJET DE PLAN D'ACTION CADRE ET PROCESSUS**

### **6. PROJET DE PLAN D'ACTION CADRE POUR LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

#### **6.1 Démarche et description détaillée**

Le projet de plan d'action cadre pour la région Amérique latine et Caraïbes a été élaboré sur la base des résultats des contributions recueillies lors de plusieurs consultations avec différentes parties prenantes, notamment les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, les points focaux nationaux, les organisations consultatives et les experts du patrimoine de la région Amérique latine et Caraïbes.

Ces contributions ont été formulées lors des réunions de consultation tenues les 10 et 15-16 février 2023, au cours desquelles les résultats provisoires du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques ont été présentés et des groupes spécifiques ont été créés pour promouvoir un dialogue fructueux entre les participants. Ces contributions, ainsi que les conclusions et les résultats des questionnaires soumis par la région dans le cadre de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en ligne, constituent la base de référence pour l'élaboration du projet de plan d'action. Le projet de plan d'action se veut complet et inclusif, de manière à refléter clairement les besoins, les priorités et les objectifs des différentes sous-régions, et à prévoir une participation équilibrée entre les genres, sur la base du consentement préalable et éclairé des communautés et des peuples autochtones.

#### **6.2 Vision**

Les participants d'Amérique latine et des Caraïbes ont considéré l'importance de la coopération régionale et du soutien mutuel, du renforcement des capacités et du suivi comme des méthodologies de base essentielles pour renforcer l'état de conservation actuel des biens du patrimoine mondial dans la région, et pour promouvoir une représentation plus significative et plus diversifiée sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette vision sera soutenue par 38 actions énumérées dans les cinq objectifs stratégiques basés sur les 5 « C ». Bien que ces actions soient censées couvrir la totalité des besoins exprimés au niveau régional, leur ordre de priorité n'est pas déterminé dans le projet de plan d'action, de sorte que la hiérarchie des objectifs et actions puisse être établie selon le contexte sous-régional environnemental, culturel, social et économique en Amérique centrale et au Mexique, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, respectivement.

Les cinq objectifs stratégiques définis dans le projet de Plan d'action sont les suivants :

1. Renforcer la représentativité et la crédibilité du patrimoine de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial
2. Renforcer l'efficacité de la gestion pour la conservation et la promotion du patrimoine mondial dans la région
3. Développer et mettre en œuvre le renforcement des capacités pour des approches innovantes en matière de conservation, de gestion et de promotion du patrimoine mondial
4. Améliorer l'utilisation des politiques d'éducation, de communication et de sensibilisation au patrimoine pour la protection du patrimoine mondial

5. Renforcer la participation équilibrée entre les genres des communautés et l'implication des parties prenantes pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial

Les priorités et les principales actions définies dans le Plan d'action du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques s'alignent sur la déclaration adoptée à l'unanimité lors de la « Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022 » (Mexico, 2022) et sur les réflexions menées lors de la conférence internationale « Les 50 prochaines années - L'avenir du patrimoine mondial pendant des périodes de défis, renforcer la résilience et la durabilité » (Delphes, novembre 2022), et le processus de suivi couvrira également les objectifs communs à ces documents stratégiques clés.

### **6.3 Mise en œuvre de la stratégie et appropriation du Plan d'action par les États parties**

Ce troisième Plan d'action cadre pour la soumission des Rapports périodiques (2023-2029) dans la région Amérique latine et Caraïbes devrait renforcer les bonnes pratiques existantes dans la région, tout en identifiant les lacunes, tant régionales que sous-régionales, qui nécessitent des mesures supplémentaires. Ce Plan d'action aborde clairement les cinq objectifs stratégiques clés de la Convention du patrimoine mondial, adaptés aux besoins spécifiques de la région et des sous-régions, tout en adoptant une approche plus holistique, liée à des politiques plus larges en matière de développement durable. Par conséquent, les principales lignes de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi que la politique d'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial, sont également prises en compte, au même titre que les lignes stratégiques des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (orientations de SAMOA), la politique de l'UNESCO sur l'engagement avec les peuples autochtones, et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Dès lors, la conservation des biens du patrimoine mondial pourrait renforcer les processus locaux de développement durable et offrir de meilleures opportunités aux communautés vivant autour des sites.

Ce Plan d'action global devrait se traduire par la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans chacun des 33 pays participant à l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Ce processus dirigé par l'État partie serait alors mis en œuvre durant la phase d'identification et de définition. Des cadres de mise en œuvre multilatéraux et sous-régionaux peuvent également être établis par les États parties, avec le soutien de l'UNESCO si nécessaire, en fonction des besoins et des capacités spécifiques, afin de renforcer l'efficacité du Plan d'action.

La mise en œuvre complète des objectifs identifiés nécessite la coopération de différents acteurs et pays, travaillant au niveau régional et sous-régional. Les États parties, les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les centres de catégorie 2, les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial, les universités, les chaires UNESCO, le Centre du patrimoine mondial, les bureaux hors siège de l'UNESCO et les organisations non gouvernementales et de la société civile peuvent jouer un rôle essentiel. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise à jour et à la création de plans de gestion et de conservation au niveau des sites, afin de pouvoir intégrer ces priorités dans les outils de gestion actuels. Ce Plan d'action est dès lors conçu pour être adapté et personnalisé par les véritables acteurs et parties prenantes sur le terrain, afin de devenir un outil vivant et utile dans la gestion quotidienne des biens du patrimoine mondial.

Lors de la première étape de sa mise en œuvre, le Plan d'action cadre sera mis à disposition pour téléchargement sur le site internet du Centre du patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/lac/>). Le Plan d'action de la région Amérique latine et Caraïbes sera largement diffusé après sa présentation et son approbation par le Comité du patrimoine mondial en 2023. Cela nécessitera les actions suivantes :

- Le Secrétariat et les États parties collaboreront, en fonction des ressources disponibles, pour assurer la traduction du Plan d'action dans les langues de la région et la diffusion du Rapport régional final, du Plan d'action adopté, ainsi que de la décision du Comité du patrimoine mondial s'y rapportant, auprès des parties prenantes au niveau national.
- Le Centre du patrimoine mondial publiera les résultats du troisième Rapport périodique de la région Amérique latine et Caraïbes dans les Cahiers du patrimoine mondial, si la situation financière le permet. Les États parties sont invités à verser une contribution financière à cet effet.
- Le Centre du patrimoine mondial organisera plus tard en 2023 une réunion en ligne avec les points focaux nationaux de la région Amérique latine et Caraïbes pour discuter de la mise en œuvre du Plan d'action régional.
- Le Secrétariat et les États parties contrôleront la mise en œuvre du Plan d'action régional et présenteront un rapport d'évaluation à mi-cycle au Comité du patrimoine mondial.

#### **6.4 Processus de suivi**

Afin de mesurer les progrès accomplis par la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la région, le Centre du patrimoine mondial propose de réaliser un examen à mi-cycle, sous la forme d'une enquête brève et simple. En réponse à la proposition d'appropriation de l'instrument, les points focaux nationaux définissent la priorisation des actions, reconfirmant l'utilisation et l'inclusion de ces actions dans leurs Plans d'action nationaux. Par conséquent, l'évaluation et l'examen à mi-parcours seront effectués sur la base des priorités et des plans de chaque pays, renforçant ainsi le processus mené par l'État partie.

Durant les années de mise en œuvre du Plan d'action, une coordination continue entre les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites serait utile, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional ou régional. Les possibilités de coopération et d'échange renforceront les valeurs communes et les synergies et fourniront une meilleure plateforme de collaboration et de soutien.

## 6.5 Plan d'action cadre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2023-2029)

Objectif stratégique – 1							
Renforcer la représentativité et la crédibilité du patrimoine de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial							
Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
<b>RE 1.1</b> <b>Listes indicatives mises à jour et enrichies, visant à améliorer la représentativité de la diversité du patrimoine de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</b>	<p>1. Réaliser des études thématiques et des analyses des lacunes à prendre en compte dans l'élaboration des listes indicatives mises à jour des propositions d'inscription dans la région, en contribuant à améliorer la représentation typologique et l'équilibre, en incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le patrimoine moderne et le patrimoine industriel</li> <li>• Les paysages culturels et les sites mixtes</li> <li>• Le patrimoine naturel, en incluant le patrimoine naturel lié aux zones marines</li> </ul>	Collaboration avec les Organisations consultatives, des instituts de formation et des centres de recherche	Organisations consultatives  États parties Centre du patrimoine mondial Centre de catégorie 2	●	●	●	D'ici 2029, au moins :  i) Trois études thématiques reflétant les spécificités sous-régionales sont préparées et diffusées à titre indicatif sur le patrimoine moderne, le patrimoine industriel et les zones marines  Valeur de référence : 0 (études thématiques)  ii) Deux analyses actualisées des écarts sont réalisées dans la région  Valeur de référence : 0 (analyse des écarts)

	2. Organiser une formation équilibrée entre les genres afin de réviser les listes indicatives des pays de la région, dans le but d'améliorer la représentation et l'équilibre typologiques	Développer des activités de coordination et des sessions de formation communes	États parties Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives Centre de catégorie 2		●	●	D'ici 2029, au moins trois formations sous-régionales seront organisées  Valeur de référence : 0 (Formations axées sur différentes listes indicatives)
	3. Promouvoir l'intégration des caractéristiques régionales dans les listes indicatives, en mettant l'accent sur la reconnaissance, l'inclusion et le consentement préalable et éclairé du patrimoine des peuples autochtones	Collaboration avec les Organisations consultatives, des instituts de formation et des centres de recherche	États parties Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	●	●		D'ici 2029, au moins une étude relative à la reconnaissance du patrimoine des peuples autochtones et la visibilité des approches autochtones dans les biens existants du patrimoine mondial  Valeur de référence : 0 (Étude sur le patrimoine des peuples autochtones)
	4. Promouvoir le processus en amont pour la révision des listes indicatives et l'élaboration des propositions d'inscription de qualité, et aider les États parties à élaborer des dossiers de propositions d'inscription crédibles en	Travailler avec le Comité du patrimoine mondial et les organisations consultatives, en coordination avec les points focaux nationaux	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●	●	D'ici 2029, au moins 12 pays, en fonction des besoins sous-régionaux, auront bénéficié du processus en amont

	vue d'améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial					Valeur de référence : 8 (Pays)
<b>RE 1.2 Renforcer les listes indicatives en tant qu'instruments de coopération</b>	5. Promouvoir l'identification du patrimoine transfrontalier et transnational, ainsi que le potentiel des listes indicatives pour le dialogue entre les pays et l'amélioration des possibilités de coopération	Travailler avec les États parties, les organisations consultatives et les Centres de catégorie 2, et renforcer la coopération existante entre les représentants nationaux	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Centre de catégorie 2 Instituts de formation/centres/universités		●	D'ici 2029, au moins une réunion régionale et trois réunions sous-régionales visant à identifier des sites transnationaux potentiels  Valeur de référence : 0 (Réunion de coordination)
	6. Encourager l'intégration des conventions et des programmes dans le cadre de l'identification du patrimoine et de la mise à jour des listes indicatives (Ramsar, MAB, Convention de 2003, Convention de 2001, etc.)	Travailler avec le CPM et les organisations consultatives, en collaboration avec les points focaux nationaux et les coordinateurs des autres conventions	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives		●	D'ici 2027, au moins une réunion régionale et trois réunions sous-régionales visant à définir une meilleure intégration et une meilleure coopération avec d'autres programmes  Valeur de référence : 0 (Réunion de coordination)
<b>RE 1.3 Inventaires nationaux mis à jour pour refléter la diversité du patrimoine, à la suite d'une analyse des écarts et d'une</b>	7. Renforcer les inventaires nationaux existants sur la base d'analyses des lacunes et d'études thématiques, ainsi que de réunions d'échange	Communication régulière avec les États parties  Ateliers sur le terrain, nationaux et régionaux	États parties  Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives		●	D'ici 2029, au moins 26 pays de toutes les sous-régions disposeront d'un inventaire du patrimoine culturel et 23 d'un inventaire du patrimoine naturel

coopération régionale			Instituts de formation/centres de recherche				Valeur de référence : 22 pays avec des inventaires culturels et 19 avec des inventaires naturels
<b>Objectif stratégique – 2</b> <b>Renforcer l'efficacité de la gestion pour la conservation et la promotion du patrimoine mondial dans la région</b>							
Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
<b>RE 2.1</b> <b>La conservation des biens du patrimoine mondial est améliorée par une gestion efficace, une protection et un suivi adéquat, conformément aux principes du développement durable</b>	8. Établir des valeurs de référence basées sur la VUE afin de permettre l'évaluation et le suivi régulier de la gestion des sites et des facteurs essentiels de conservation	Utilisation de données actualisées provenant des Rapports périodiques, des indicateurs de suivi, des indicateurs culturels et de l'état de conservation	États parties  Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives		●	●	D'ici 2029, au moins : i) 60 % des États parties ont établi une base de données comprenant des indicateurs définis dans leurs stratégies et plans de gestion  Valeur de référence : à confirmer  ii) Une proposition d'orientation a été élaborée pour la surveillance

							des sites dans la région Valeur de référence : 0
	<p><b>9.</b> Mettre en place des systèmes de suivi et d'auto-évaluation de la conservation, de la protection et de l'efficacité de la gestion</p> <p>i) Enquête de suivi à mi-parcours et à la fin du cycle</p>	Élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029, au moins 60 % d'entre eux utiliseront des outils de suivi et d'évaluation, conformément à l'enquête de suivi en fin de cycle</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
	<p><b>10.</b> Se concentrer sur la protection des zones tampons, notamment :</p> <p>i) La création d'outils permettant d'identifier les facteurs clés dans ces zones</p> <p>ii) Renforcer le cadre juridique relatif à la protection et à l'utilisation des zones tampons</p> <p>iii) Développer des mécanismes d'intégration des parties prenantes pour une gestion efficace</p>	Promouvoir le partage des connaissances sur les bonnes expériences actuelles et élaborer des orientations pour la région, adaptées à la typologie du patrimoine	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Gestionnaires de sites</p> <p>Parties prenantes</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029 :</p> <p>i) Des orientations pour la région, avec un accent spécifique sur chaque sous-région, sont élaborées pour la gestion efficace des zones tampons, en incluant le cadre juridique et la participation équilibrée entre les genres de la communauté.</p> <p>Valeur de référence : 0</p>



							<p>ii) Des bonnes pratiques sont identifiées et partagées lors d'une réunion.</p> <p>Valeur de référence : 0</p> <p>iii) Au moins six biens élaborent un document/outil de gestion spécifique à la zone tampon.</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
	<p>11. Coopération pour une gestion plus efficace des sites et des sites en série inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>Promotion d'une communication régulière entre les points focaux nationaux et élaboration de mécanismes utiles de gestion et de surveillance</p>	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Gestionnaires de sites</p>	●	●		<p>D'ici 2027 :</p> <p>i) Deux réunions régionales visant à partager les connaissances et à élaborer des solutions innovantes</p> <p>Valeur de référence : 0</p> <p>ii) 80 % des points focaux nationaux chargés de grands biens en série considèrent que la gestion</p>

							des biens est plus efficace Valeur de référence : 0
	12. Les États parties autorisent les gestionnaires de sites à obtenir des subventions pour un véhicule appartenant à l'État et adapté à la traversée du terrain accidenté du site du patrimoine mondial						
<b>RE 2.2</b> <b>Renforcer le cadre juridique et inclure le patrimoine mondial dans des politiques plus larges</b>	13. Encourager l'intégration d'autres conventions et recommandations pour faciliter une gestion et une conservation efficaces des biens du patrimoine, en développant :  i) Une coopération et des échanges avec d'autres coordinateurs de conventions/programmes internationaux et de l'UNESCO pour une gouvernance et une protection efficaces  ii) Des directives pour les biens conformément aux principes de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO relative au paysage urbain historique (HUL), notamment pour les sites urbains et les paysages culturels	Une communication régulière avec les États parties et les coordinateurs des conventions internationales, en renforçant la communication avec les parties prenantes et en promouvant des solutions individualisées pour la mise en œuvre au niveau national	États parties Points focaux nationaux  Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Centre de catégorie 2 Ministères impliqués au niveau national Autres coordinateurs de conventions internationales	●	●	●	D'ici 2029, au moins :  i) Cinq plans de coopération inter-conventions seront élaborés Valeur de référence : 0  ii) 60 biens auront mis en œuvre partiellement ou totalement les orientations de la recommandation relative au paysage urbain historique (HUL)  Valeur de référence : 47 (RP)
	14. Promouvoir une meilleure intégration du patrimoine dans les politiques nationales plus larges, en plaçant l'accent sur l'intégration du patrimoine dans les politiques de développement	Une communication régulière avec les États parties et les différents ministères, grâce à une	États parties Points focaux nationaux		●	●	D'ici 2029, au moins six documents d'orientation pour l'intégration du patrimoine dans des

	<p>durable, d'inclusion sociale, de changement climatique et de préparation aux risques</p>	<p>meilleure connaissance et compréhension</p>	<p>Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Ministères impliqués au niveau national</p>				<p>politiques générales de lutte contre le changement climatique</p> <p>Valeur de référence : 3 (<a href="https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique">https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique</a>)</p>
	<p><b>15.</b> Intégrer le patrimoine mondial de l'UNESCO dans les stratégies de planification nationales et l'élaboration de plans d'action relatifs au patrimoine national afin d'améliorer les synergies entre les agences nationales de développement, notamment en renforçant la coordination institutionnelle au niveau national</p>	<p>Communication régulière avec les États parties pour favoriser l'adoption de perspectives de développement durable</p>	<p>États parties Points focaux nationaux</p> <p>Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029, au moins 10 États parties ont établi un mécanisme (de préférence la législation nationale) pour intégrer le patrimoine mondial dans la planification nationale</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
	<p><b>16.</b> Stratégies de gestion reconnaissant les liens entre le patrimoine culturel et naturel et le bien-être des communautés</p> <p>Élaborer des études et des projets concrets qui renforcent la visibilité du rôle du patrimoine mondial dans les économies et la nécessité d'intégrer les aspects économiques (pas seulement financiers) dans la gestion du patrimoine mondial.</p>	<p>Une communication régulière avec les États parties sur les perspectives de développement durable et la promotion de la coopération et des synergies</p>	<p>États parties Points focaux nationaux</p> <p>Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Autres coordinateurs de conventions internationales</p>	●	●	●	<p>D'ici à 2029, au moins cinq plans de gestion de la coopération seront développés</p> <p>Valeur de référence : 0</p>

<b>RE 2.3</b> <b>Promouvoir la</b> <b>résilience sur les</b> <b>sites du patrimoine</b> <b>mondial de</b> <b>l'UNESCO</b>	<b>17.</b> Élaborer et mettre en œuvre des plans de préparation aux risques/catastrophes, ainsi que des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique conformément à la Stratégie du patrimoine mondial pour la réduction des risques de catastrophe et à la politique concernant le changement climatique pour renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Collaboration avec les États parties et les Organisations consultatives pour mettre au point des outils de gestion des risques	États parties Points focaux nationaux  Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Instituts de formation Secteur privé	●	●	●	D'ici 2029, au moins : i) 60 % des biens ont un plan de gestion des risques  Valeur de référence : 29 % (3 <sup>e</sup> cycle des RP) ii) Trois réunions sous-régionales sur les plans de gestion des risques liés aux catastrophes  Valeur de référence : 0
	<b>18.</b> Établir des indicateurs de base communs en matière de changement climatique pour l'ensemble de la région, à des fins de suivi et en tenant compte de la diversité environnementale de la région LAC	Collaborer avec les organisations consultatives et les États parties, afin de mettre au point une valeur de référence	États parties Points focaux nationaux  Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	●			D'ici 2025, un ensemble d'indicateurs de suivi liés au changement climatique aura été développé pour la région  Valeur de référence : 0
	<b>19.</b> Promouvoir le patrimoine mondial en tant qu'instrument efficace d'adaptation au changement climatique et en tant que solution alternative durable en matière de rénovation et d'intégration des connaissances traditionnelles	Collaborer avec les États parties et les organisations consultatives pour mettre en place des systèmes de surveillance du changement climatique, en intégrant les connaissances des communautés	États parties Points focaux nationaux  Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Instituts de formation Secteur privé		●	●	D'ici 2029, au moins cinq projets/programmes/méthodes et stratégies visant à promouvoir le rôle du patrimoine mondial pour s'adapter au changement climatique  Valeur de référence : 0

<p><b>RE 2.4</b> <b>Atteindre un financement adéquat et durable pour répondre aux besoins du patrimoine mondial à tous les niveaux</b></p>	<p>20. Mettre au point des mécanismes de financement novateurs et durables consacrés à la conservation et à la gestion du patrimoine, avec un accent particulier sur :</p> <p>i) La coopération internationale (programmes, divers instruments et financements multilatéraux et bilatéraux)</p> <p>ii) Secteur privé</p>	<p>La mobilisation commune de fonds avec les États parties, les programmes internationaux et l'UNESCO</p>	<p>États parties Points focaux nationaux</p> <p>Centre du patrimoine mondial Programmes internationaux Centre de catégorie 2</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>D'ici 2029 :</p> <p>i) Une réunion régionale visant à promouvoir le partage des connaissances et des expériences sur le financement durable</p> <p>ii) Au moins trois États parties développent des meilleures pratiques de financement novateur pour la conservation et la gestion</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
--	--	---	--	----------	----------	----------	---

**Objectif stratégique – 3**  
**Développer et mettre en œuvre le renforcement des capacités pour des approches innovantes en matière de conservation, de gestion et de promotion du patrimoine mondial**

<p>Résultats escomptés (RE)</p>	<p>Actions / Activités</p>	<p>Approche</p>	<p>Partenaires principaux / Responsables</p>	<p>2023–2025</p>	<p>2026–2027</p>	<p>2028–2029</p>	<p>Indicateur(s) de performance</p>
<p><b>RE 3.1</b> <b>Renforcement des capacités permettant d'améliorer la conservation durable et la gestion efficace des biens</b></p>	<p>21. Souligner l'importance d'une stratégie nationale de formation et d'éducation pour renforcer le développement des capacités en matière de patrimoine mondial</p>	<p>Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour mettre au point une évaluation des besoins et des opportunités de formation</p>	<p>États parties, Centre du patrimoine mondial Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre de catégorie 2 Organisations consultatives Instituts de formation</p>	<p>●</p>	<p>●</p>		<p>D'ici 2027, 60 % des États parties disposeront d'une stratégie nationale de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial</p> <p>Valeur de référence : 43 % (RP)</p>

	<p><b>22.</b> Promouvoir des plans de renforcement des capacités spécifiques en matière de patrimoine mondial, en intégrant l'expertise locale grâce à une participation effective et équilibrée entre les genres de la communauté locale, à la fois en tant que formateurs et en tant que personnes suivant les formations</p>	<p>Travailler avec les États parties, les associations locales et les parties prenantes, afin d'identifier les points communs et les besoins et opportunités en matière de renforcement des capacités</p>	<p>États parties, Centre du patrimoine mondial Bureaux hors siège de l'UNESCO Société civile</p>		●	●	<p>D'ici 2029, 80 % des biens disposeront d'un plan ou de programmes de renforcement des capacités spécifiques aux biens qui permettront de développer l'expertise locale</p> <p>Valeur de référence : 60 % (RP)</p>
	<p><b>23.</b> Développer des modules en ligne pour renforcer les capacités des gestionnaires de sites et des parties prenantes, notamment sur des thématiques émergentes telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) L'adaptation au changement climatique</li> <li>ii) La préparation aux risques</li> <li>iii) Les opportunités de financement</li> <li>iv) La gouvernance</li> <li>v) Le développement inclusif</li> </ul>	<p>Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour mettre au point une évaluation des besoins et des modules de formation</p>	<p>États parties, Centre du patrimoine mondial Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre de catégorie 2 Organisations consultatives Instituts de formation</p>	●	●	●	<p>D'ici à 2029, cinq modules/thèmes de formation seront développés</p> <p>Valeur de référence : 1 (<a href="https://www.iccrom.org/fr/courses/gestion-du-patrimoine-mondial-peuples-nature-culture-pnc22">https://www.iccrom.org/fr/courses/gestion-du-patrimoine-mondial-peuples-nature-culture-pnc22</a>)</p>

<b>RE 3.2</b> <b>Promouvoir des programmes d'échange et de partage des connaissances</b>	<b>24.</b> Améliorer le partage d'expériences, l'apprentissage entre pairs et le transfert de connaissances, y compris des connaissances traditionnelles/autochtones, en développant un réseau de gestionnaires de sites	S'appuyer sur les bonnes pratiques existantes, développées au niveau des biens et au niveau national, en les partageant avec les gestionnaires de sites, les communautés locales et les peuples autochtones	États parties  Centre du patrimoine mondial Société civile Peuples autochtones Gestionnaires de sites Chaires UNESCO	●	●	D'ici 2027 : i) Deux réunions d'échange seront organisées, auxquelles participeront les gestionnaires de sites et les peuples autochtones  Valeur de référence : 0  ii) Des lignes d'orientation seront publiées pour une meilleure intégration des connaissances traditionnelles  Valeur de référence : 0	
	<b>25.</b> Renforcer la coopération internationale entre les États parties, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites afin de promouvoir les programmes de jumelage entre les sites de la région	Définir les problèmes, les défis et des solutions communes et promouvoir le partage des expériences et des bonnes pratiques	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Points focaux nationaux Gestionnaires de sites		●	●	D'ici 2029, au moins 60 % des biens auront développé un programme de jumelage.  Valeur de référence : 31 % (RP)
	<b>26.</b> Soutenir la mise en réseau et le renforcement des capacités des biens de la région et des sous-régions, dans différentes langues, en fonction des besoins nationaux et locaux	Travailler avec les États parties et les bureaux hors siège de l'UNESCO	Bureaux hors siège de l'UNESCO  États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites	●	●	●	D'ici 2029, au moins trois cadres d'échange régionaux seront mis en place, en fonction des besoins linguistiques  Valeur de référence : 0

			Centre du patrimoine mondial Chaires UNESCO				
<b>Objectif stratégique – 4</b> <b>Améliorer l'utilisation des programmes d'éducation, de communication et de sensibilisation pour la protection du patrimoine mondial</b>							
Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
<b>RE 4.1</b> <b>Éducation au patrimoine, communication et sensibilisation à renforcer</b>	27. Améliorer l'utilisation des technologies, en mettant l'accent sur : i) Le développement de nouveaux canaux, tels que des plateformes numériques, pour la communication sur le patrimoine mondial ii) L'implication des jeunes dans la production d'outils numériques de communication	Travailler avec des experts en technologie et des jeunes, en vue de soutenir les États parties dans leurs outils de communication	États parties  Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Secteur privé	●	●	●	D'ici 2029, au moins :  i. ) Il existera huit exemples d'utilisation des nouvelles technologies pour la sensibilisation  Valeur de référence : à confirmer  ii) Deux réunions d'échange auront été organisées avec des jeunes dirigeants pour promouvoir une communication numérique adaptée  Valeur de référence : 0



	<p><b>28.</b> Développer la collaboration entre les institutions du patrimoine, les universités, les musées et les programmes nationaux d'éducation afin d'intégrer le patrimoine culturel et naturel dans les programmes scolaires et universitaires</p>	<p>Collaboration avec le secteur de l'Éducation de l'UNESCO et les Organisations consultatives pour appuyer les États parties dans leur programme éducatif</p>	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Secteur privé</p>	<p>● ●</p>		<p>D'ici 2027, au moins :</p> <p>i) Cinq États parties intégreront le patrimoine mondial dans les programmes d'éducation</p> <p>Valeur de référence : à confirmer</p> <p>ii) Deux programmes d'échange et d'immersion pour les étudiants universitaires seront soutenus</p> <p>Valeur de référence : à confirmer</p>
	<p><b>29.</b> Les outils de communication sur la Convention du patrimoine mondial seront traduits dans les langues locales et diffusés</p>	<p>En collaboration avec les bureaux hors siège de l'UNESCO et les États parties</p>	<p>État partie</p> <p>Bureaux hors siège de l'UNESCO Organisations consultatives</p>	<p>● ●</p>		<p>D'ici 2027, au moins cinq séries de documents sur la Convention du patrimoine mondial seront élaborées et traduites dans les langues locales (y compris les langues autochtones) dans la région LAC</p> <p>Valeur de référence : à confirmer</p>

<b>RE 4.2</b> <b>Améliorer la</b> <b>présentation des</b> <b>biens du</b> <b>patrimoine mondial</b>	<b>30.</b> Améliorer l'interprétation des sites, notamment pour la signalisation des sites et pour les biens nouvellement inscrits au patrimoine mondial. Promouvoir la diffusion du patrimoine mondial et de ses besoins en matière de gestion dans tous les espaces internationaux de l'UNESCO et les organisations internationales. Promouvoir les banques internationales pour soutenir les projets de diffusion du patrimoine mondial auxquels participent différentes générations et différents pays de plusieurs régions	Définir les besoins et promouvoir les possibilités de coopération aux niveaux international et national	Assistance internationale  Centre du patrimoine mondial États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites	●	●	●	D'ici 2029, 30 % des biens auront amélioré la signalisation de leur site  Valeur de référence : à confirmer
	<b>31.</b> Améliorer l'attention portée aux recommandations des visiteurs et leur mise en œuvre dans le plan d'interprétation des biens du patrimoine mondial	Promouvoir le partage de bonnes pratiques afin d'avoir le point de vue des visiteurs et d'intégrer les recommandations dans les décisions relatives à la gestion et la présentation du site	États parties Gestionnaires de sites  Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	●	●	●	D'ici 2029, au moins dix recommandations auront été identifiées grâce aux enquêtes des visiteurs et partagées au niveau régional  Valeur de référence : à confirmer
<b>RE 4.3</b> <b>Élaborer des</b> <b>études utiles pour</b> <b>la conservation des</b> <b>biens</b>	<b>32.</b> Promouvoir des études scientifiques qui répondent aux besoins définis par les gestionnaires de sites dans la gestion quotidienne des biens, en promouvant des solutions basées sur la recherche qui peuvent être mises en œuvre dans les biens	En collaborant avec les universités, les centres de recherche, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites, afin de définir ensemble les besoins	États parties  Universités Chaires UNESCO Points focaux nationaux Gestionnaires de sites Centre du patrimoine mondial	●	●		D'ici 2027, au moins 15 programmes de recherche adaptés aux besoins de conservation des biens du patrimoine mondial auront été établis.  Valeur de référence : 7 (voir la liste des chaires UNESCO dans la région LAC)

### Objectif stratégique – 5

Renforcer la participation des communautés et l'implication des parties prenantes pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
<b>RE 5.1</b> <b>Amélioration du rôle et de la participation des communautés locales, des groupes autochtones et des parties prenantes dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO</b>	<b>33.</b> Renforcer les capacités de conservation et de gestion des organisations communautaires tout en analysant et en favorisant l'engagement et la participation des communautés locales, des peuples autochtones et des parties prenantes	Grâce à des activités coordonnées en collaboration avec les bureaux hors siège de l'UNESCO et les États parties, les associations communautaires et les parties prenantes concernées Grâce à l'identification et la diffusion de programmes de participation communautaire dans les processus du patrimoine culturel et naturel	États parties  Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●	●	D'ici 2029, au moins 50 % des biens ont une stratégie pour faire participer les organisations communautaires et les peuples autochtones  Valeur de référence : 10 %
	<b>34.</b> Préparer des études de cas et soutenir des projets pilotes pour montrer et renforcer l'intégration et la contribution des connaissances et des pratiques, notamment des systèmes de gestion traditionnels	Travailler avec les dirigeants sociaux, les peuples autochtones, la société civile, les bureaux hors siège de l'UNESCO et les organisations consultatives afin d'élaborer des programmes de participation	États parties Points focaux nationaux Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●		D'ici 2027, au moins 30 % des biens du patrimoine mondial développent un projet pilote/une bonne pratique  Valeur de référence : 5 %

	35. Aider les gestionnaires à intégrer la participation active et équilibrée des communautés, tout en créant des forums pour une prise de décision partagée et efficace	Travailler avec les dirigeants sociaux, la société civile, les bureaux hors siège de l'UNESCO et les organisations consultatives, afin d'élaborer des programmes de participation	États parties  Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Points focaux nationaux Gestionnaires de sites	● ●		D'ici 2027, au moins 50 % des biens du patrimoine mondial considéreront que la participation communautaire aura été améliorée  Valeur de référence : 10 %
	36. Tirer parti des opportunités offertes par les commémorations du patrimoine culturel et naturel national et international pour encourager la participation équilibrée entre les genres des communautés, notamment des jeunes aux activités du patrimoine mondial	Collaboration entre les bureaux hors siège de l'UNESCO et les États parties	Centre du patrimoine mondial États parties	● ● ●		D'ici 2029, 75 % des biens confirmeront la participation des femmes et des jeunes aux activités de promotion et de conservation  Valeur de référence : 0
<b>RE 5.2 Renforcer le tourisme durable dans le respect des droits de l'homme des communautés</b>	37. Renforcer les possibilités de tourisme durable au niveau local autour des biens du patrimoine mondial, avec des études spécifiques concernant l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle et la durabilité, avec une participation équilibrée entre les genres et fondée sur les droits de l'homme des communautés, des peuples autochtones et des jeunes	Collaborer avec les États parties, les associations locales et l'industrie du tourisme en vue de définir les problèmes et mettre en œuvre des solutions	États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites Secteur privé Bureau hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial	●		D'ici 2027, une réunion régionale sera organisée pour identifier les besoins et promouvoir des directives sur le tourisme durable et les droits de l'homme des communautés  Valeur de référence : 0
<b>RE 5.3 Intégrer les parties prenantes pour une gouvernance et une</b>	38. Renforcer la participation équilibrée entre les genres des communautés et des parties prenantes afin de développer des moyens de subsistance durables à l'intérieur et autour des biens	Coordination d'activités avec le secteur privé, les communautés locales, les organisations communautaires, les	États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites	● ●		D'ici 2027, au moins cinq biens disposeront de plans spécifiques pour les zones tampons et la

<b>gestion efficaces des sites</b>	du patrimoine mondial, en mettant l'accent sur les zones tampons	experts du patrimoine, les gestionnaires de sites et les bureaux hors siège de l'UNESCO	Secteur privé Bureau hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial			participation de la communauté  Valeur de référence : 0
	<b>39.</b> Impliquer les principales parties prenantes à tous les niveaux (gouvernemental et communautaire) dans la préparation aux risques des biens du patrimoine mondial, en intégrant toutes les ressources existantes, telles que les professionnels des situations d'urgence et les connaissances traditionnelles	Recenser les ressources et les possibilités, tant au niveau de la communauté locale que des différents services de protection au sein des institutions	États parties  Organisations consultatives (ICCROM) Points focaux nationaux Gestionnaires de sites Secteur privé Bureau hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial	●	●	D'ici 2027, au moins un document d'orientation spécifique sera publié, en incluant les possibilités d'intégrer les parties prenantes dans la préparation aux risques  Valeur de référence : 0